



CTL 6 Rue Sganzin
57050 METZ
Marcel.tassiaux@sfr.fr
Tél 06 18 29 08 38

Assurance R.C.P

WTW France - Département Sport et événement –
52 avenue du Général de Gaulle – CS 10427 Puteaux
Tél.:0972720119 – fr.ffrandonnee@wtwco.com –
Contrat n°:41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des
Trois Fontanot 92000 Nanterre

Le Club Touristique Lorrain de Metz propose

**Séjour de Randonnée-Découvertes dans la Presqu'île de RHUYS
à 56370 SARZEAU - Golfe du Morbihan**

du Samedi 7 Juin au Samedi 14 Juin 2025

NOTICE D'INFORMATION PRÉALABLE

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée2024/2025 avec assurance RC ou plus

Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC.

Nombre de participants : 50

Dates : du samedi 7 au samedi 14 juin 2025

Déplacements : en car de tourisme.

PROGRAMME

Les participants sont attendus le samedi matin 7 juin à 7 heures sur le parking de la patinoire Saint-Symphorien à Longeville les Metz. **HEURE A CONFIRMER**

Les randonnées auront lieu les Dimanche-Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi, guidées par des membres du CTL.

Le mercredi sera dédié le matin à la visite du Marais de la Brière en barque et en calèche puis après le pique-nique en temps libre à Guérande.

Les randonneurs marcheront en trois groupes de niveau composés sur place.

HÉBERGEMENT

L'hébergement est en pension complète au Camping-Vacances 4* sur la plage des PENVINS - PRESQU'ILE DE RUYS - 56370 SARZEAU.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

IMv9-Annexe 12-noticeinfopréalable-09-2018

Les logements sont composés de Mobil-Home pour 2, chambre tout confort avec salle de bain et sanitaires privatifs, terrasse, possibilité de 2 chambres séparées par Mobil-Home.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **750 €** par personne en pension complète en Mobil-Home double. Supplément **56€** pour un single pour la semaine (limité et non garanti).

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour. Les pique-niques seront fournis sous forme de buffet à préparer par les randonneurs.
Attention APORTEZ VOS TUPPERWARE, COUVERTS ET GOURDES
- Le transport en car depuis Metz AR, la disponibilité du car sur place,
- Le cocktail de bienvenue
- Les repas sous forme de buffet vin et eau à table
- Les lits faits à l'arrivée et le linge de toilette fourni, ménage fait en fin de séjour
- la taxe de séjour ce jour (sujet a modifications éventuelle)
- les frais de dossier
- la sortie au Marais de la Brière
- TV dans la chambre et la WIFI gratuite dans les parties communes
- 2 piscines extérieures couverte et chauffées, terrains multisports
- l'animation en soirée

Ce prix ne comprend pas ;

- Le déjeuner lors de l'aller et lors du retour
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives **Formulaire à compléter et à retourner obligatoirement le moment venu même si aucune assurance n'est souscrite.**
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

PRE-INSCRIPTION

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer deux par deux en vue d'occuper des mobil-home à deux lits voir deux chambres.

Attention le nombre de single est limité et non garanti. L'attribution des mobil-home se fera en tenant compte des disponibilités et de la date de votre préinscription.

Date limite de préinscription est fixée au 10 novembre 2024.

A cette date et selon le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non le séjour sera prise. En cas d'annulation, le chèque déposé sera rendu. S'il est décidé de réaliser le séjour, le CTL proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription validé par le Numéro Fédéral du séjour attribué par la FFRp, l'exemplaire signé sera à retourner au responsable du séjour sous huit jours. Au reçu de l'inscription le chèque déposé sera considéré comme acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultative au moyen du bulletin de souscription assurances à joindre obligatoirement à votre bulletin d'inscription. Paiement de l'assurance dès l'inscription (**formulaire à compléter et retourner obligatoirement, même si aucune assurance n'est souscrite**).

Le bulletin d'inscription conforme aux éléments de la notice d'information préalable, ainsi que le bulletin de souscription assurances seront joints au mail de confirmation et téléchargeables sur le site du CTL

PAIEMENTS

- 1er acompte de **150 euros** déjà versé à la préinscription (le chèque ne sera débité qu'à l'inscription définitive). Prime d'assurance à régler dès l'inscription, ou facultative si non acceptée.
 - 2ème acompte de **300 euros** par personne avant le 15 février 2025.
 - Solde du séjour **300 euros** par personne avant le 15 avril 2025.
- Tous ces règlements doivent être établis à l'ordre du CTL de METZ.

Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription

En cas d'annulation du voyage, les conditions financières sont les suivantes :

- plus de 60 jours inclus avant le début du séjour : retenue de 5 %
- entre 59 et 30 jours inclus avant le début du séjour : retenue de 15 %
- entre 29 et 15 jours inclus avant le début du séjour : retenues 30 %
- entre 14 et 8 jours inclus avant le début du séjour : retenues de 50 %

moins de 8 jours inclus avant le début du séjour où en cas de non arrivée : retenue de 100 %

FORMALITÉS

Carte Nationale d'Identité

Carte Vitale

Licence FFR à jour de cotisation.